Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

MODIFICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PRÊTS POUR LES LOGEMENTS

Le Canton ouvre l'accès aux logements étudiants aux jeunes en apprentissage ou en formation gymnasiale

Le Conseil d'Etat a décidé d'élargir l'accès aux logements étudiants reconnus d'utilité publique aux jeunes en apprentissage ou en filière gymnasiale. Portée par le Département des finances, du territoire et du sport (DFTS), ainsi que par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), la modification réglementaire permettant cet élargissement répond à une préoccupation débattue lors de la Session cantonale des jeunes 2025.

Le Gouvernement a entendu les défis auxquels les jeunes en formation postobligatoire sont confrontés dans un contexte de pénurie de logements. Lors de la Session cantonale des jeunes de l'an dernier, l'ouverture de l'accès aux logements étudiants reconnus d'utilité publique (LE) aux apprenties et apprentis a été débattue. Cette ouverture a été non seulement actée ce mercredi par le Gouvernement, mais celui-ci a décidé de l'étendre aux jeunes suivant une formation dans un gymnase cantonal en modifiant en conséquence le règlement portant sur les prêts pour les logements (RPCLo).

Le règlement modifié prévoit que les LE doivent être occupés par des étudiants immatriculés à l'Université de Lausanne, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, dans une haute école vaudoise de type HES, à la Haute école pédagogique du Canton de Vaud ou par des élèves majeurs immatriculés dans un gymnase ou un établissement de formation professionnelle vaudois. Depuis la rentrée 2026-2027, le canton de Vaud compte près de 20'000 jeunes suivant une formation professionnelle initiale et quelque 14'000 gymnasiens et gymnasiennes.

Cette modification du RPCLo répond à la volonté gouvernementale de développer une politique du logement adaptée aux besoins de la population, concrétisant ainsi un des axes du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat. Une concrétisation qu'illustre également, et par ailleurs, l'inauguration cette semaine à Chavannes-près-

Renens du projet Neostar de la Fondation « Maisons pour étudiants – Lausanne » (FMEL). Un projet soutenu par l'Etat qui a octroyé en 2024 à la FMEL un droit distinct et permanent sur une parcelle propriété de l'État de Vaud, gratuitement et pour une durée de 75 ans, ainsi qu'un prêt de 10 millions de francs (sans intérêt et remboursable sur 20 ans). Neostar compte 332 logements d'utilité publique pouvant accueillir près de 780 étudiantes et étudiants des hautes écoles.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 novembre 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, 021 316 45 14
DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, 021 316 30 65